



GUIDE DE REALISATION DES BADGES FAI ET DES RECORDS

NETCOUPE & OLC

Ce document est à personnaliser pour votre club et à diffuser largement auprès de tous ses membres.
Les règlements en vigueur font foi (Section 3 du Code Sportif, NetCoupe, Records, OLC).

La Commission Sport remercie le CVV Chartres, Julien et François-Louis Henry pour ce précieux document.

<http://www.ffvp.fr> - commission.sport@ffvp.org



Epreuves du Badge d'Argent



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Durée de 5 heures	Une durée supérieure à 5 heures après le largage (<i>compter une marge de 5 à 10 minutes</i>).	<ul style="list-style-type: none"> • Planche de vol, si le planeur revient au terrain • Egs (cf. annexe - point 1) • Ev (cf. annexe - point 2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous faire expliquer et vérifier le bon fonctionnement du moyen d'enregistrement. • Faire une déclaration de vol intégrée dans l'enregistreur de vol. • Ou faire une déclaration de vol séparée : <ul style="list-style-type: none"> - sur papier, validée par un Commissaire Sportif (voir liste en annexe) - ou par courriel, adressée à un Commissaire Sportif (*) ou à un site agréé par l'ANC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre le fichier de vol et, éventuellement, la déclaration de vol sur papier à votre commissaire sportif (voir liste en annexe). • Vous inscrire à la NetCoupe et à l'OLC et y déposer le vol.
Gain d'altitude de 1 000 m	Un gain d'altitude-pressure supérieur à 1000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Egs(1) un gain d'altitude-gps de 1100 m valide l'épreuve • Ev (2) 		
Distance de 50 km	Une distance d'au moins 50 km en ligne droite depuis le largage ou l'arrêt du moteur jusqu'à un atterrissage ou une arrivée libre (vache virtuelle).	<ul style="list-style-type: none"> • Egs (1) • Ev (2) 	<p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées.</i></p> <p><i>La déclaration de vol séparée est obligatoire avec un Egs. (*)</i></p>	

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur gps simple, **Mdp** pour moyen de propulsion et **ANC** pour Autorité Nationale de Contrôle.

(*) La déclaration de vol séparée sur papier (ou par courriel adressé à un Commissaire Sportif ou à une adresse agréée par l'ANC) n'est pas requise quand un Ev et une déclaration électronique intégrée sont utilisés.



Epreuves du Badge d'Or



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Gain d'altitude de 3 000 m	Un gain d'altitude-pressure d'au moins 3000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Egs (1) Un gain d'altitude-gps de 3100 m valide l'épreuve • Ev (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une déclaration de vol intégrée dans l'enregistreur de vol • ou faire une déclaration de vol séparée : <ul style="list-style-type: none"> - sur papier, validée par un Commissaire Sportif (voir liste en annexe) - ou par courriel, adressée à un Commissaire Sportif ou à un site agréé par l'ANC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre le fichier de vol et, éventuellement, la déclaration de vol sur papier à votre commissaire sportif. • Remplir l' « Etat des épreuves de badge FAI » (affiché sur le panneau « Performance »). • Pour les distances, déposer le vol sur la NetCoupe et à l'OLC. • Pour les vols réalisés en week-end avec un enregistreur Ev (2), participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).
Distance de 300 km	Une distance d'au moins 300 km : <ul style="list-style-type: none"> • ligne droite ou ligne brisée ; • 3 pts de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ; • chaque pt de virage déclaré survolé au plus une fois ; • départ au largage ou au passage de la ligne de départ déclarée ; • arrivée à l'atterrissage, au passage de la ligne d'arrivée déclarée ou à un pt d'arrivée libre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Egs (1) • Ev (2) pour OLC League 	<p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées.</i></p> <p><i>La déclaration de vol séparée est obligatoire avec un Egs. (*)</i></p>	

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **Mdp** pour moyen de propulsion et **ANC** pour Autorité Nationale de Contrôle

(*) La déclaration de vol séparée sur papier ou par courriel n'est pas requise quand un Ev et une déclaration électronique intégrée sont utilisés.



Epreuves des Diamants du Badge d'Or



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Circuit de diamant de 300 km	Un circuit déclaré d'au moins 300 km : <ul style="list-style-type: none"> • triangle (départ possible sur une branche) ou aller et retour ; • points de départ et d'arrivée confondus (ligne de 1 km) ; • points de virage prévus ; • ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500m de rayon 	<ul style="list-style-type: none"> • Ev (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une déclaration de vol électronique dans l'enregistreur de vol. <p><i>La déclaration de vol est obligatoire pour toutes les épreuves de badge sauf pour les durées. (*)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif. • Remplir l'Etat des épreuves de badge FAI (affiché sur le panneau « Performance »). • Pour les distances, déposer le vol sur la NetCoupe et à l'OLC. • Pour les vols réalisés en week-end avec enregistreur Ev (2), participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).
Distance de diamant de 500 km	Une distance d'au moins 500 km : <ul style="list-style-type: none"> • ligne droite ou ligne brisée ; • 3 pts de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ; • chaque pt de virage déclaré survolé au plus une fois ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Ev (2) 	<p><i>Attention : le nom du pilote, le type de planeur et l'immatriculation doivent être présents dans la déclaration électronique.</i></p>	
Gain d'altitude de diamant de 5 000 m	Un gain d'altitude-pression supérieur à 5000 m entre un point bas du vol et un point haut ultérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Ev (2) 		

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) La déclaration de vol séparée sur papier (ou par courriel) n'est plus possible ici et une déclaration électronique intégrée est obligatoire.



Epreuves de diplôme de 750, 1000, 1250 km...



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Diplôme de 750, 1000, 1250 km...	<p>Une distance d'au moins 750, 1000 1250 km... :</p> <ul style="list-style-type: none">• en ligne droite ou ligne brisée ;• avec 3 pts de virage déclarés au plus, sans ordre et facultatifs ;• chaque point survolé au plus une fois ;• ZO des points de virage : quadrant infini ou cercle de 500 m de rayon).	<ul style="list-style-type: none">• Ev (2)	<ul style="list-style-type: none">• Faire une déclaration électronique de vol dans l'enregistreur de vol. (*) <p><i>Attention : le nom du pilote, le type de planeur et l'immatriculation doivent être présents dans la déclaration électronique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Transmettre le fichier de vol à votre commissaire sportif.• Remplir l'Etat des épreuves de badge FAI (affiché sur le panneau « Performance »).• Pour les distances, déposer le vol sur la NetCoupe et à l'OLC.• Pour les vols réalisés en week-end, participer au Championnat de France des Clubs via l'OLC League (48h après atterrissage max.).

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) La déclaration de vol séparée n'est obligatoire que s'il n'y a pas de déclaration de vol électronique, mais elle facilite la constitution du dossier.



Circuits de NetCoupe, Record et OLC



	Nature de l'épreuve	Moyens d'enregistrement autorisés	Avant le décollage, vous devez...	Après le vol, vous devez...
Parcours « comme prévu »	<p>Tout le parcours est « déclaré » avant le vol :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 points de virages au plus (longueur totale > 25 km) ; • longueur de branche libre ; • ligne de départ et d'arrivée de 1 km ; • ZO des points de virage : cercle de rayon 500m ou quadrant infini. 	<ul style="list-style-type: none"> • NetCoupe et OLC : Egs (1) ou Ev (2) • Record (*) ou OLC League : Ev (2) 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une déclaration électronique de vol dans l'enregistreur. <p><i>Attention pour les records : le nom du pilote, le type de planeur et l'immatriculation doivent être présents dans la déclaration électronique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer le vol sur la NetCoupe • Déposer le vol dans les 48h à l'OLC. • Aviser la FFVP de la réalisation d'un vol susceptible d'être homologué comme record de France dans les 7 jours suivant la date du vol. https://tinyurl.com/ffvp-notif-record
Parcours « non prévu »	<p>La distance libre est mesurée après le vol (optimisée automatiquement sur les sites NetCoupe et OLC).</p>			

ABREVIATIONS : **Ev** pour Enregistreur de vol, **Egs** pour Enregistreur GPS simple, **ZO** pour zone d'observation à survoler pour valider le point de passage

(*) Pour les records : les triangles ≥ 750 km ont des côtés compris entre 25 et 45% de la longueur totale et les triangles < 750 km ont des côtés d'au moins 28% de la longueur totale – Records validés par les Commissaires sportifs du Club



Annexe validation d'épreuves et de circuits

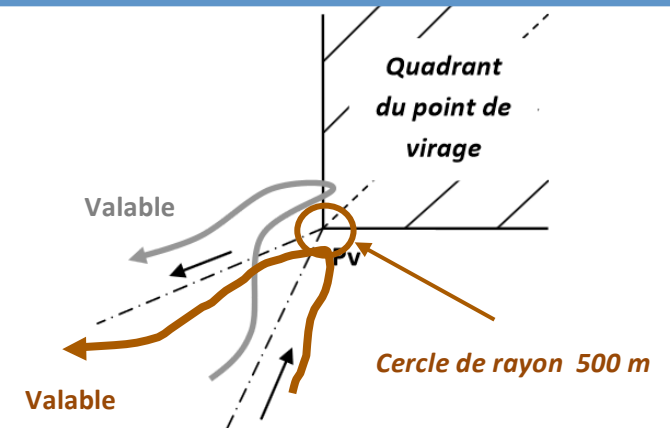
Egs (1) : Enregistreurs gps simples (non IGC)

- Flarms non IGC, Floice, ECW 100, OZFLARM, MiniOZ
- Les logiciels suivants sur PDA / PNA / Smartphone / Phablette / Tablette

▪ Bräuniger (BRA)	▪ LK8000 (XLK)
▪ AFTrack (XFT)	▪ MaxLogger Flash (MUN?)
▪ Aircotec (XTC)	▪ MaxPunkte (XMP) MuzzyLoggeR (XMR)
▪ Compe GPS (XCG)	▪ Pocket Strepla (XST)
▪ Flarm Technology (XFL)	▪ SeeYou Mobile (XCM, XSM)
▪ Flytec (FLY)	▪ SeeYou Recorder (XCM)
▪ FlyWithCE (XFW)	▪ SoaringPilot (XSP)
▪ G7toWin (XGW)	▪ SoaringPilotSoftware (XGL)
▪ GlidePath (XGP)	▪ Trackview (XTV)
▪ Graupner (XTT)	▪ Weatronic (XWA)
▪ GPS-DUMP (XGD)	▪ WinPilot (WIN)
▪ iGlide (XXX)	▪ XCSoar (XCS)
▪ Ilec (IEC)	

Ces appareils n'enregistrent pas l'altitude-pression, il convient de prendre 100 m de marge sur le critère d'homologation.

P^t de virage : quadrant ou cercle d'observation



Validation par le survol du quadrant ou du cercle.
(Validation par cercle : pénalisation de 1 km par point de virage.)

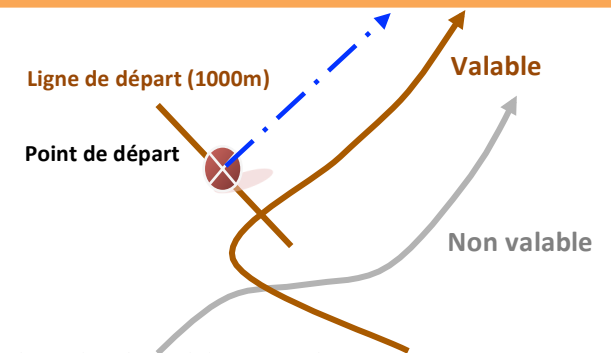
Ev (2) : Enregistreur de vol IGC

- Flarm IGC VolksLogger, Zander, Colibri, Oudie IGC, Nano, LX8000/9000, etc.
- Validité de la calibration : moins de 5 ans avant ou 2 mois après la performance

Corrections de distance

- La longueur d'une distance ou d'un circuit est diminuée de 1 km chaque fois que le survol du cercle d'observation est utilisé pour la validation.
- Pour les **distances supérieures à 100 km**, une perte d'altitude supérieure à 1000 m donne une pénalité réduisant la distance officielle d'une distance égale à 100 fois l'excédent.

Validation du départ ou de l'arrivée pour circuit ou une distance à but fixé



Le départ (ou l'arrivée) est validé par passage de la ligne dans le sens de la première (ou dernière) branche



Annexe déclaration électronique Flarm(*) via SeeYou

1 – Avant le vol : préparer la déclaration électronique

- Mettre la carte SD dans le lecteur du PC - Ouvrir SeeYou et cliquer sur F9 pour ouvrir l'assistant connexion
- Dans les paramètres de la boîte de dialogue :
 - menu déroulant « Type d'appareil » sélectionnez « Flarm » / menu déroulant « Interface » sélectionnez le lecteur de carte (par exemple : « E:\ »)
 - menu déroulant « Paramètres » sélectionnez « FILE »
 - cochez la case « Téléchargez la déclaration de vol dans l'appareil »
- En cliquant sur « suivant », vous ouvrez la boîte de téléchargement de la déclaration
- Saisissez les paramètres pilote et planeur (ou cliquez sur « l'icône à droite « Montrer la liste des pilotes enregistrés » si vous avez déjà enregistré ces éléments par le menu « Outils / Pilotes » de SeeYou. Sélectionnez alors dans la liste qui s'affiche les paramètres vous concernant)
- Saisissez ensuite les différents jalons (prenez l'aérodrome comme point de décollage et de départ, les points d'arrivée et d'atterrissage sont définis automatiquement) - laissez décocher « Utiliser le code du point de virage pour nom »
- En cliquant sur « suivant », vous lancez la création d'un fichier « flarmcfg.txt » sur la carte SD
- Récupérer la carte puis dans le planeur, introduisez la carte SD dans le Flarm sans qu'elle soit enfoncée en butée (poussez la carte 2 fois sur sa butée)

2 – Après le vol : télécharger le fichier de vol sur la carte SD

- Le Flarm étant en marche, enfoncer la carte SD jusqu'à la butée
- Couper l'alimentation du Flarm (éventuellement en débranchant la batterie, tous les instruments étant éteints) puis la remettre en marche
- Le Flarm se réinitialise mais passe en mode transfert sur la carte : seule la LED « Power » clignote (couleur verte)
- A la fin du transfert, le Flarm passe en mode de fonctionnement normal (les 3 LED « Power », « GPS » et « TX » clignotent en vert)
- Retirer la carte SD en la poussant au fond de son logement

3 – Après le vol : récupérer le fichier de vol et sa déclaration électronique

- Mettre la carte SD dans le lecteur du PC - Ouvrir SeeYou et cliquer sur F9 pour ouvrir l'assistant connexion
- Dans les paramètres de la boîte de dialogue :
 - menu déroulant « Type d'appareil » sélectionnez « Flarm » / menu déroulant « Interface » sélectionnez le lecteur de carte (par ex. « F:\ »)
 - menu déroulant « Paramètres » sélectionnez « FILE »
 - cochez la case « Téléchargez les vols de l'appareil »
- Cliquer sur « Suivant », les fichiers de vol enregistrés dans le Flarm vont vous être proposés
- Sélectionnez le fichier de vol du jour et enregistrez-le dans le répertoire de délogage ou d'épreuves FAI sans changer son nom

(*) : Flarm non IGC : seulement pour les circuits « comme prévus » pour la NetCoupe et badge or et argent – Flarm IGC : épreuves de diamants et OLC League